



Pour diffusion immédiate

Le 26 août 2008

Symbole : AZM. Croissance TSX

Azimut obtient un visa pour un prospectus simplifié provisoire

Le présent communiqué ne doit pas être distribué aux agences de communication américaines ni être diffusé aux États-Unis

Longueuil (Québec) – **Exploration Azimut Inc.** (« Azimut ») a annoncé aujourd'hui que l'Autorité des marchés financiers, à titre de principal organisme de réglementation, a délivré un visa pour le prospectus simplifié provisoire daté du 25 août 2008 au nom des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada dans le cadre d'un placement projeté d'actions ordinaires et d'actions ordinaires accréditives d'Azimut (le « placement »). Le placement sera réalisé sur la base d'un placement pour compte par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte formé de Blackmont Capital Inc., de Financière Banque Nationale Inc., de Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc., de Industrielle Alliance Valeurs mobilières Inc., de Valeurs mobilières Toll Cross et de Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Le prix des titres offerts dans le cadre du placement sera établi en fonction de la conjoncture du marché au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif. La clôture du placement est assujettie à certaines conditions, notamment l'obtention des approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

À propos d'Azimut

Azimut est l'une des entreprises d'exploration minière les plus actives au Québec. Elle détient notamment 49 propriétés pour l'or, l'uranium et le nickel, de 17 ententes d'options actives et d'un budget d'exploration en 2008 de 11 millions de dollars financé par ses partenaires. Azimut a pour objectif de découvrir des gisements majeurs au moyen d'une méthode innovatrice de ciblage combinée à un vaste savoir-faire en exploration.

La Bourse de croissance TSX n'a pas révisé le présent communiqué de presse et n'assume aucune responsabilité quant à sa véracité ou à son exactitude. Ce communiqué ne doit pas être diffusé ou distribué aux États-Unis d'Amérique.

Contact et information

Jean-Marc Lulin, président et chef de la direction

Normand Champigny, vice-président exécutif

Téléphone : (450) 646-3015 – Télécopieur : (450) 646-3045

info@azimut-exploration.com

www.azimut-exploration.com

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée United States Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu des lois d'État en matière de valeurs mobilières et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis à moins de l'être dans le cadre d'opérations dispensées des obligations d'inscription de la Loi de 1933 et des lois d'État applicables en matière de valeurs mobilières.